



Comité des Fêtes et Loisirs de Puisseux-Pontoise

VIDE-GRENIER du 28 Avril 2024

Bulletin d'inscription à renvoyer

AU CFLPP 1, rue de l'église 95650 Puisieux-Pontoise.

Mr. Mme _____

Demeurant : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Obligatoire : Joindre une photocopie de la pièce d'identité recto/verso *

Type d'objets vendus : _____

* CNI = Carte nationale d'Identité, P = Passeport, CS : Carte de Séjour

- Sollicite l'autorisation de M. le Maire de Puisieux-Pontoise de participer en qualité d'exposant au vide-grenier du 28 Avril 2024 organisé par le Comité des Fêtes et Loisirs.
- Les stands ne devront pas déborder de plus d'un mètre maximum sur la chaussée, l'organisation étant en demeure de faire déplacer les contrevenants dans le cadre de la sécurité.
- Déclare avoir pris connaissance que la circulation à l'intérieur du vide-grenier sera interdite de 7h à 17h, sauf dérogation donnée et surveillée par l'organisation. Tout stand non occupé à 7h00 sera revendu.
- Les véhicules des exposants devront obligatoirement être stationnés en dehors de la brocante, un parking sera mis à disposition au stade.

Il vous sera proposé une restauration sur place.

Merci de joindre un chèque à l'ordre du CFLPP

Veillez entourer la bonne longueur et la somme correspondante.

Longueur	2 m	4 m	6 m	8 m	10 m
Habitants Puisieux	9,00 €	18,00 €	27,00 €	36,00 €	45,00 €

**SEULES LES INSCRIPTIONS COMPLÈTES ACCOMPAGNÉES DU
RÈGLEMENT SERONT PRISES EN COMPTE**

LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS EST FIXÉE AU 21 AVRIL 2024

Confirmation par courrier si enveloppe jointe timbrée ou par mail. cflpp95@gmail.com

IMPÉRATIF : **PRENDRE LA RUE NEUVE** (voir plan) où l'organisation sera présente pour vous accueillir sur les lieux de **5h à 7h**.

En raison du plan « Vigipirate » nous sommes amenés à renforcer les contrôles d'accès aussi bien pour les piétons que pour les voitures. Nous vous remercions de votre compréhension.

L'emplacement devra être laissé propre après votre départ, un sac poubelle vous est remis à cet effet.

Pour être parfaitement valable ce bulletin devra comporter la mention :

« Lu et approuvé », daté et signé.

En dehors de ces conditions, l'organisation refusera toute contestation

Date et signature :



Comité des Fêtes et Loisirs de Puiseux-Pontoise

VIDE-GRENIER du DIMANCHE 28 AVRIL 2023

RÈGLEMENT

1. S'inscrire au moyen du bulletin d'inscription, complété et signé, accompagné du règlement total de l'emplacement et de la copie de votre pièce d'identité.
2. Il ne pourra être réservé au maximum que 10 mètres par exposant.
3. Ne vendre que des objets usagés vous appartenant.
4. Ne pas avoir acheté ces articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considéré comme particulier).
5. Prendre connaissance de l'arrêté municipal.
6. S'y conformer ainsi qu'au règlement de cette manifestation.
7. Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Police qui œuvre pour la sécurité de tous.
8. Respecter le code de la route pour le stationnement.
9. Indiquer le prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs).
10. Dans le cas où l'exposant ne participerait pas à la manifestation pour une raison quelconque (intempéries comprises), il ne pourra prétendre à aucun remboursement.
11. Les organisateurs se réservent l'exclusivité de la restauration et de la buvette.
12. Tout contrevenant au règlement sera exclu du vide grenier sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement.
13. Aucun véhicule ne pourra stationner sur le vide grenier sans autorisation des organisateurs.
14. Les exposants sont responsables des objets exposés, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration.
15. Le numéro d'emplacement sera indiqué à l'entrée.
16. La mise en place aura lieu de 5h00 à 7h. Réouverture des accès à 17h00.
17. Ne rien laisser sur place lors de votre départ, sac poubelle et bennes mises à disposition.
18. Tout manquement au règlement invalidera une future inscription.

STANDS ALIMENTAIRES (HORS RESTAURATION À L'INITIATIVE DU CFLPP), CAMELOTS, STANDS FORAINS AINSI QUE LES PROFESSIONNELS NE SONT PAS ADMIS.

**Respectez l'environnement de la commune qui vous accueille.
Ne laissez rien sur place lors de votre départ.**

*Plan d'accès vite grenier pour véhicules exposants.
Se présenter à l'accueil par la rue Neuve.*

